

COMMUNE DE SAINT-VIGOR-LE-GRAND



Annexe réservée uniquement aux associations sportives



Dans un souci de transparence des modalités d'attribution des subventions aux associations sportives, la Commune de Saint-Vigor-le-Grand a mis en place 3 critères d'attributions supplémentaires :

- Qualité de l'encadrement ;
- Labellisation ;
- Niveaux sportifs ;

QUALITE DE L'ENCADREMENT :

AFFILIATION / LABELLISATION			
	OUI	NON	AUTRES
Affiliée à une fédération			
Labellisation fédérale			
Labellisation DRJSCS			

FORMATION DES DIRIGEANTS :

	Départemental	Régional	Fédéral	Non qualifiés
Nombre d'arbitres ou d'officiels				
	Départemental	Régional	Fédéral	Non qualifiés
Nombre d'entraîneurs ou d'animateurs				

NIVEAUX SPORTIFS :

	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 3
Départemental			
Régional			
Interrégional			
National			

La commune se réserve le droit de vous demander de fournir les attestations certifiant l'exactitude des informations.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Signature du Président :